|  |  |
| --- | --- |
| DEPARTEMENT DES YVELINESARRONDISSEMENT DE VERSAILLESCOMMUNE DE NOISY LE ROI (78590) | logo couleur(20x20mm) |

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**

**DELIBERATION N° 2023-13-02-03**

**Date de convocation : 7 février 2023**

**Date d’affichage : 16 février 2023**

**RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES DU SERVICE COMMUN DE LA VILLE DE VERSAILLES ET DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION EN MATIERE DE SYSTELES D’INFORMATION ET NUMERIQUE A LA VILLE DE NOISY-LE-ROI – 2022/2026**

Nombre d’élus : 28

Présents : 22

Représentés : 6

Votants : 28

L’an deux mille vingt-trois, le 13 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : **28**

**Présents : 22**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Salvador-Jean LUDENA, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Frédéric RAVEAU, Sylvy HAUFF, Didier LOUSSIER, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Magali PRADEL

**Absents ayant donné pouvoir : 6**

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Roch DOSSOU a donné pouvoir à Salvador-Jean LUDENA

Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Pauline LACLEF

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

**Secrétaires de séance :**

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;

VU la délibération n° 2022-11-12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 novembre 2022 portant mutualisation de service entre la communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres ;

VU la délibération n°2022-12-110 du Conseil municipal de Versailles du 8 décembre 2022 relative à la régularisation de l’exercice 2021 ; au renouvellement des conventions de mutualisation pour la période 2022-2026 et aux prévisions de réalisation de l’exercice 2022 ;

VU le budget de l’exercice en cours ;

VU l’avis de la commission finances du 6 février 2023 ;

CONSIDERANT l’intérêt, pour la commune de Noisy le Roi, de confier au service commun mutualisé de Versailles et de Versailles Grand Parc la gestion de l’infrastructure : accès au service, supervision, mise en sécurité (Internet très haut débit pour les bâtiments reliés à la fibre optique, réseau local, cœur de réseau et serveurs) ;

Entendu l’exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

1. **APPROUVE** l’adhésion de la ville de Noisy-le-Roi au service commun en matière de systèmes d’information et numérique ;
2. **APPROUVE** la convention de mutualisation des services passée entre la communauté d’agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Versailles et la ville de Noisy-le-Roi ;
3. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu’à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution ;
4. **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l’exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 13 février 2023

Le Maire

Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,

Certifie le caractère exécutoire de la présente